

APPEL à PROJET SERVICE CIVIQUE 2019
Préparation de l'anniversaire des 10 ans du Service Civique à La Réunion
"Partaz out l'Engazman"

1) DISPOSITIF

Le SERVICE CIVIQUE est un dispositif placé sous la responsabilité du Préfet de Région.

2) OBJET de l'APPEL à PROJET 2019 SERVICE CIVIQUE

Période concernée : **septembre 2019 / mars 2020**

Cet appel à projet vise à mettre en œuvre la préparation de l'anniversaire des 10 ans du Service Civique à La Réunion (en lien avec l'ANSC et la DJSCS 974) sur chacun des arrondissements et à faire connaître les événements prévus, notamment pour en faciliter la visibilité en privilégiant la mise en évidence de la qualité de l'expérience offerte aux jeunes.

Les objectifs de l'appel à projet :

- promouvoir et consolider la communauté du Service Civique,
- faire connaître et développer une offre d'engagement de qualité aussi diverse que possible en favorisant l'équilibre entre les différents secteurs d'accueil et thématiques de mission (décrochage scolaire, numérique, jeux olympique 2024, lutte contre les discriminations, environnement, accompagnement des personnes vulnérables, prévention et lutte contre la pauvreté...),
- valoriser l'universalité de l'accès au service civique : accessibilité de tous les publics, notamment aux jeunes disposant de moins d'opportunités (décrocheurs scolaires, en situation de handicap, réfugiés, issus de territoires enclavés : territoires ruraux ou quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV),
- donner à voir la qualité des parcours d'engagement facteurs de citoyenneté, de reconnaissance sociale et de tremplin vers l'emploi

L'appel à projet est « lotissable » sur tout ou partie des 4 arrondissements (Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Pierre et Saint-Benoit).

Dans le respect des objectifs de l'appel à projet, il est demandé aux attributaires de :

- s'appuyer obligatoirement sur les outils de communication et les informations fournis par l'Agence du Service civique
- prévoir un protocole de médiatisation et de communication événementielle prévoyant une information grand public et un relais par les médias locaux
- proposer un ou des temps d'animation « culture jeunes » portés par des acteurs locaux : musique, danse, HIP HOP, activités circassiennes nouvelles pratiques urbaines, sports
- veiller à la participation active des jeunes engagés de service civique dans la préparation et la réalisation de l'évènement.

3) BENEFICIAIRES

- les associations ou organismes départementaux, actuellement Organismes d'Accueil de Service Civique (OA SC) - agrément en nom propre / agrément collectif ou d'intermédiation
- les organismes de formation SC - FCC / PSC1 / Tuteurs
- les collectifs de jeunes engagés de service civique, sous réserve qu'ils disposent d'un statut juridique

4) CONDITIONS

Cahier des charges de la préparation de « l'anniversaire des 10 ans du Service Civique » à La Réunion

Les propositions prendront la forme d'un dossier CERFA à saisir sur <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login> * comprenant à – minima - :

- La désignation du porteur juridique, et les coordonnées du/des chargé(s) de projet de coordination désignés
- le descriptif du projet, le calendrier de mise en œuvre prévisionnel incluant l'organisation de comités de pilotage
- Les critères d'évaluation
- Le budget prévisionnel sur la base d'une prise en charge à 80% par l'Etat

Le budget prévisionnel proposé comprendra :

- Les charges de coordination,
- La prise en charge de la logistique et de la communication générale,
- La prise en charge du déplacement des jeunes (public contraint), des volontaires
- La prise en charge de la restauration
- La prise en charge d'intervenants éventuels régionaux, nationaux.

L'attribution des lots "territoriaux" se fera au regard :

- de la qualité du projet global proposé
- des garanties de coordination partenariales et de suivi proposé,
- du nombre de lots pris en compte
- du montant du financement État sollicité (80% maximum du budget proposé) et des cofinancements assurés
- autres propositions innovantes

5) DATE LIMITE

Les projets doivent être transmis par voie dématérialisée via le « compte asso » :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login> †.

La date limite de transmission des demandes est fixée au vendredi 30 août 2019, délai de rigueur

Tout dossier incomplet sera rejeté

Récapitulatif des pièces à compléter et à intégrer à votre dossier E-subvention :

- 1. Les pièces obligatoires pour toute demande de subvention,
- 2. Le bilan des activités 2018,
- 3. Le compte-rendu financier des actions financées en 2018, pour les associations renouvelant leur demande de subvention. Formulaire n°15059*01 disponible sur le lien suivant : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

Contacts :

Bruno TESSIER - Correspondant régional de l'Agence National du Service Civique - 0262 20 54 16

Jean-François MAILLOT - Chargé de mission / suivi administratif Service Civique - 0262 20 54 17

Helville JAURES - Gestionnaire administrative Service Civique - 0262 20 54 14

Adresse électronique : [djcs974-service-civique@jscs.gouv.fr](mailto:djscs974-service-civique@jscs.gouv.fr)

* Voir en annexe 2 la notice création de « compte asso »